



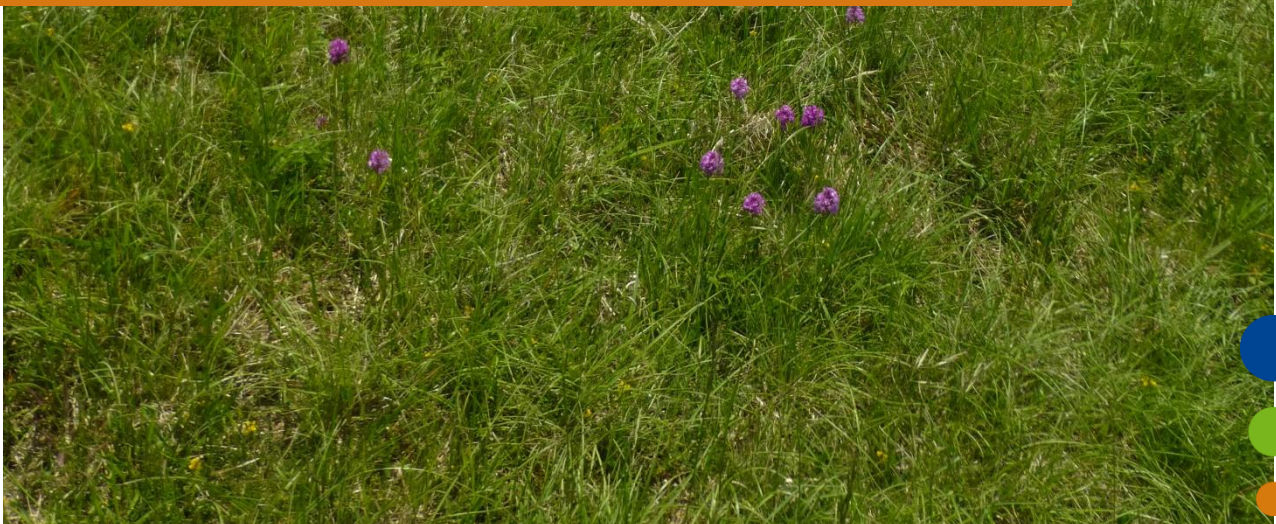
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2026

Bilan d'animation

Période mars 2025 - mars 2026



Site Natura 2000 FR7200664

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
Intervenants.....	4
Présidence du Comité de Pilotage.....	4
Structure animatrice.....	4
Préambule	5
Site Natura 2000 et enjeux de conservation	5
Habitats naturels d'intérêt communautaire	5
Espèces d'intérêt communautaire.....	6
Flore.....	6
Faune	6
Enjeux du site.....	7
Objectifs du Docob	7
Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024.....	8
1- Animation	8
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	8
Publication de bulletins d'information	8
Site Internet.....	8
Animation d'une réunion publique ciblé	8
Articles dans les journaux.....	8
Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	8
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000.....	9
2- Assistance technique.....	9
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	9
Recensement et contact des signataires potentiels	9
Assistance technique et administrative des signataires	10
Suivi et évaluation des contrats.....	11
Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	11
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	11
2-3 Assistance technique dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	12
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	12
Appel à projets régional « Études et suivis scientifiques Natura 2000 ».....	12
Programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »	13
Phase de programmation	13
Phase de mise en œuvre	14
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	14
3- Suivi du site et du DOCOB	14

3-1 Suivi des populations de chiroptères	14
3-2 Suivi socio-économique.....	15
3-3 Mise à jour du DOCOB et du FSD.....	15
3-4 Évaluation de l'état de conservation du site.....	16
3-4 Tableau de bord du DOCOB.....	16
4- Assistance administrative et bilan annuel	19
4-1 Comité de pilotage	19
4-2 Bilans d'animation	19
Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours.....	19
Élaboration du bilan d'animation annuel	19
Élaboration du bilan triennal d'animation.....	19
Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).....	20
1- Présentation de la programmation 2023-2027	20
2- Bilan du PAEC NA BD24	21
3- Bilan du PAEC NA ZP24	22
4- Bilan du PAEC NA EL24	24
4- Formation des exploitants.....	24
5- Perspectives pour la campagne 2026.....	25
Annexes	26

Référence à utiliser

GOUAT C. & QUÉRO N., 2026. *Bilan d'animation 2025-2026 du site Natura 2000 FR7200664 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »*. Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 25 p + annexes.

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 et des communes concernées.	5
Figure 2 : Analyse du foncier sur le cingle de Trémolat.....	9
Figure 3 : Parcelles du coteau pour lesquelles les propriétaires sont favorables au projet de contrat.....	10
Figure 4 : Individus léthargiques de grands rhinolophes scannés lors d'un suivi hivernal.....	13
Figure 5 : Colonie d'hibernation	14
Figure 6 : Vue vers le porche d'entrée de la grotte de la parcelle du CEN.....	15
Figure 7 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000	20
Figure 8 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes du site à l'issue de la campagne 2025.....	23

Liste des tableaux

Tableau I : Habitats d'intérêts communautaires rencontrés dans le site	6
Tableau II : Résultats des suivis biologiques effectués entre 2024 et 2026 sur le site des anciens silos de Domme	15
Tableau III : Tableau de bord du DOCOB.....	17
Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24.....	21
Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	22
Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2025	22
Tableau VII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24	24
Tableau VIII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	25

Intervenants

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par monsieur Jean-Pierre Raynaud, élu régional.

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Cyrille Gouat et Nolwenn Quéro, chargés de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne, située au 212 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers.

Préambule

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixantaine de kilomètres le long du cours périgourdin de la Dordogne, en grande majorité sur sa rive droite, entre les communes de Saint-Capraise-de-Lalinde et de Pechs de l'Espérance (Figure 1). Il s'étend sur 3768 ha, répartis sur 22 communes.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mars 2025 et mars 2026.

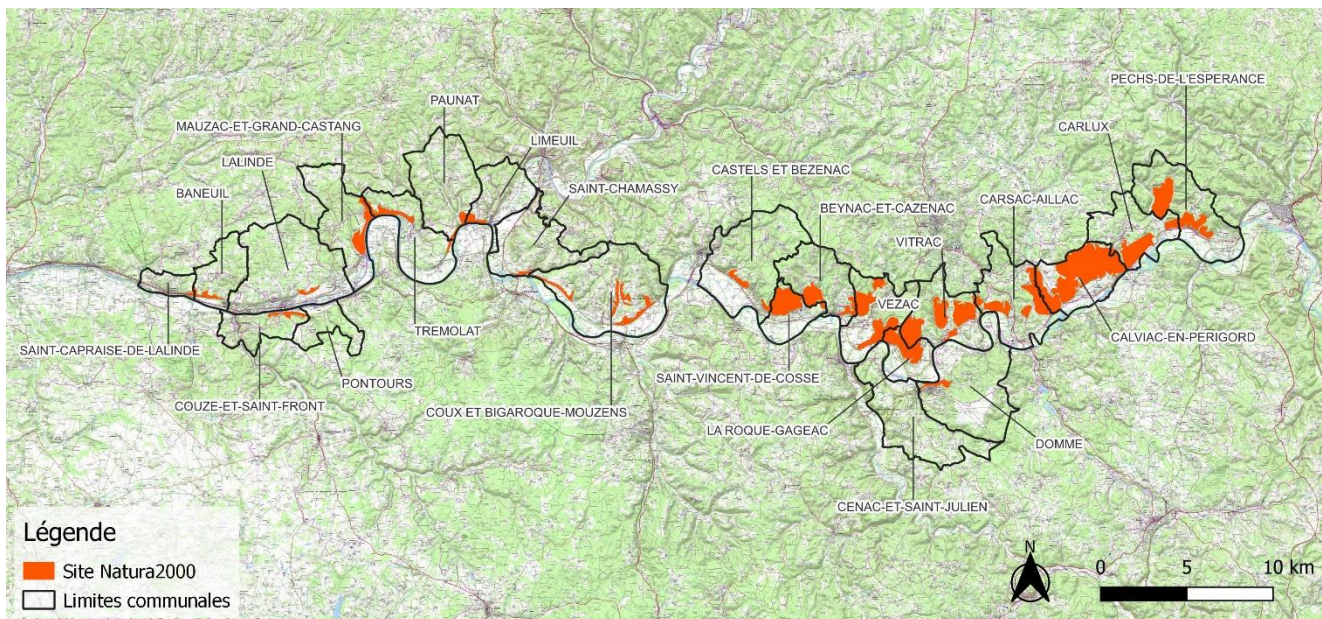


Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 et des communes concernées.

SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2006 lors de l'élaboration du DOCOB fait état de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des forêts de chênes verts. Elles occupent environ 19 % du périmètre du site et représentent 80 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*), souvent en mosaïque avec des formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun) constituent les autres habitats d'importance du site et représentent près de 5 % de la superficie du site.

Tableau I : Habitats d'intérêts communautaires rencontrés dans le site

Habitats	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Installées sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.	9340-10 Yeuseraies aquitaines
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).	6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables 6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
8210 – Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique	Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités.	Habitat élémentaire non précisé
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.	Habitat élémentaire non précisé

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme :

- La Laitue vivace (*Lactuca perennis*)
- L'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*)

Faune

Si aucune espèce n'était initialement mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par **2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**.

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue un **site d'intérêt national** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

Concernant les oiseaux, 8 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sont présentes sur le site, parmi lesquels le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-duc qui se reproduisent chaque année sur les falaises, ou l'Engoulevent d'Europe.

D'autres espèces animales patrimoniales sont présentes sur le site, comme la Genette (protection nationale) et l'Alyte accoucheur (annexe IV de la DHFF, protection nationale). L'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF) est probablement présent dans le périmètre et à rechercher.

ENJEUX DU SITE

Les enjeux du site, inscrits dans le DOCOB, sont les suivants :

- Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves-souris dont les enjeux sont les suivants :

- Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;
- Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site sont déclinés dans le DOCOB selon quatre grands principes d'action :

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion et mettre en place des suivis
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024

1- ANIMATION

1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

Publication de bulletins d'information

Un bulletin d'information du site a été publié début 2025. Il continue à être diffusé lors de divers événements ou réunions en lien avec le site Natura 2000.

Site Internet

Le nouveau site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2022 a été mis à jour en 2026. En particulier, de nouveaux documents ont été versés dans la rubrique « Téléchargements » : diaporama et comptes rendus de Copil. La redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Le site est disponible à l'adresse suivante :

www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr

Pour rappel, le site comprend les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralités sur le réseau Natura 2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEC, les Contrats Natura 2000, la charte Natura 2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL, ...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Animation d'une réunion publique ciblée

Une réunion publique a été organisée le 17/12/2025 à Trémolat, en partenariat avec la commune, à l'attention des propriétaires sur le coteau du cingle de Trémolat. Des courriers ou mail d'invitation ont pour cela été envoyés à l'ensemble des propriétaires concernés. Une communication locale a été faite par la commune (affiche diffusée, voir annexe 1). Le programme de la réunion était le suivant :

- Présentation du dispositif et du site Natura 2000
- Présentation d'un projet de remise en pâturage des HIC de pelouse sèche, porté par le CEN, en passant par des conventions avec les propriétaires.

La réunion a attiré 8 participants, qui se sont tous montrés favorables au projet. Le diaporama projeté est présenté en annexe 2. Elle s'est achevée par un moment convivial autour d'un apéritif. D'autre part, des propriétaires qui ne pouvaient se rendre à la réunion ont fait part de leur accord pour le projet en amont.

Articles dans les journaux

Un article a été publié dans la newsletter du CEN en janvier 2026 sur le travail d'animation foncière et territoriale fait à Trémolat (voir ci-dessus et paragraphe 2-1). Il est présenté en annexe 3.

Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires

Pour des raisons de calendrier, il n'a pas pu être organisé d'animation en 2025.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

L'animateur du site a eu des échanges réguliers avec d'autres animateurs Natura 2000 au cours de l'année, que ce soit au sein du Conservatoire d'espaces naturels (échanges informels et fil de discussion interne dédié), à l'échelle régionale avec la liste de diffusion « Rézo Natura 2000 », ou à l'échelle national, en lien avec la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire.

D'autre part, l'animateur a participé à plusieurs webinaires :

- **Le 9 octobre 2025** : « Natura 2000 en forêt : concilier gestion forestière et biodiversité », organisé par la mission inter-réseaux Natura 2000. Présentation d'un panorama de la forêt française, des principes d'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière, des outils contractuels à disposition (contrats forestiers) et de retours d'expérience.
- **Le 15 octobre 2025** : « Impacts de l'agrivoltaïsme », organisé par la Fédération des PNR. Présentation d'un état des connaissances scientifiques des impacts sur les rendements agricoles et sur la biodiversité.
- **Le 4 février 2026** : découverte et prise en main de la plateforme Outdoorvision, développée par le Pôle Ressources National Transition Écologique et Sports de Nature. Cet outil permet de visualiser les trajets empruntés par les pratiquants de sports de nature (randonnée, trail, cyclisme et ski) à partir des traces GPS issues de montres connectées ou d'applications mobiles. Il pourra s'avérer très utile pour le suivi de pratiques pouvant avoir un impact sur les habitats du site.

2- ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Recensement et contact des signataires potentiels

L'ensemble des propriétaires de parcelles autour du cingle de Trémolat ont été contactés par courrier pour les inviter à une réunion publique, afin de leur exposer un projet un contrat Natura 2000 pour du pâturage et du débroussaillage.

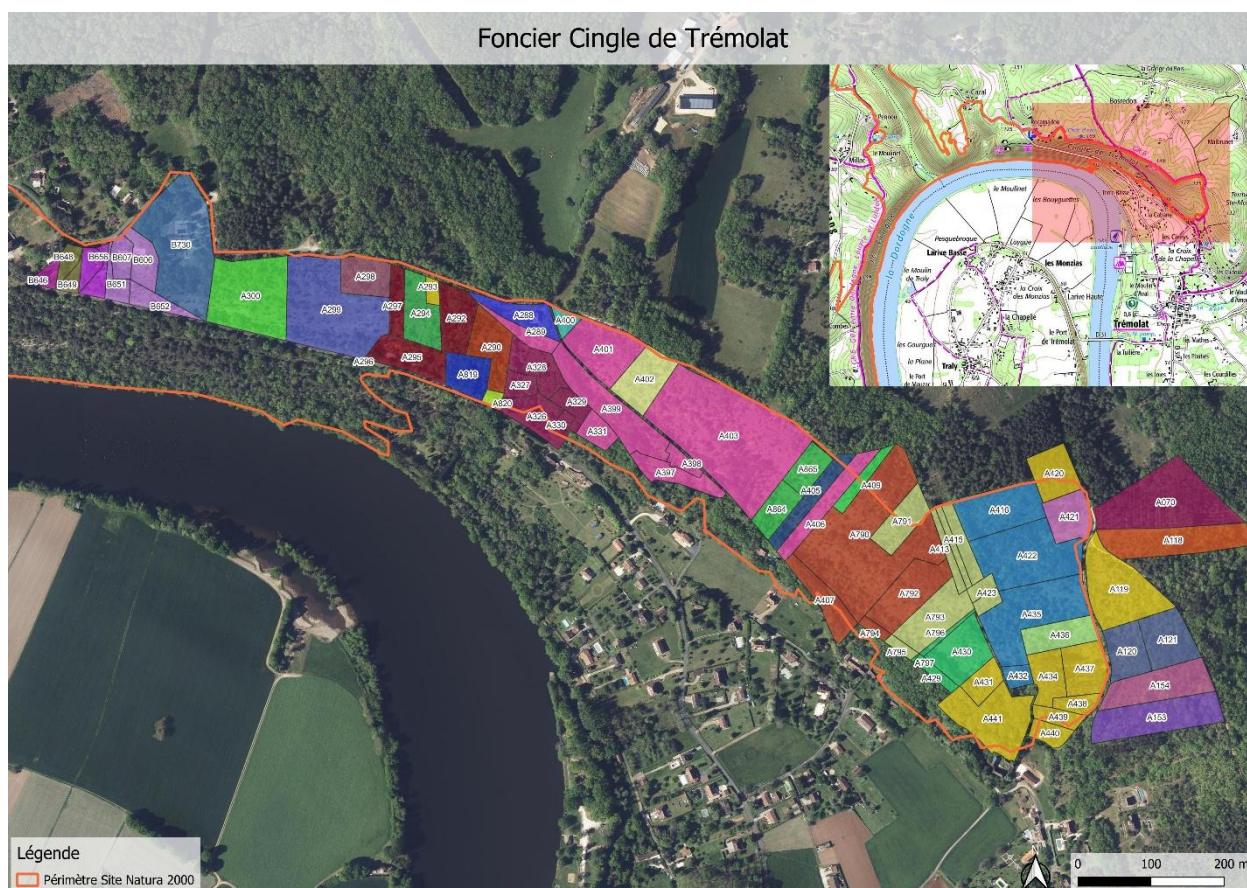


Figure 2 : Analyse du foncier sur le cingle de Trémolat. Chaque couleur représente un propriétaire ou indivision.

Afin de bien identifier les propriétaires et avoir les coordonnées précises, 2 réunions ont été organisées avec la mairie de Trémolat :

- Le 29 septembre 2025, afin de présenter le projet de pâturage sur le coteau à la mairie
- Le 4 novembre 2025, afin d'identifier précisément les propriétaires concernés

29 propriétaires individuels (dont certains en indivision) représentant 24 propriétés différentes ont ainsi été contactés par courrier postal, tandis que 2 propriétaires l'ont été par courriel. Pour le moment, l'animateur a récolté les avis favorables sur 11 propriétés, représentant 8,86 ha dont une bonne partie avec des HIC de pelouse sèche ou de lande à genévrier. Il existe par ailleurs un important potentiel de restauration de ces habitats dans les zones envahies par les pins sylvestres ou noirs. Un prêt à usage au bénéfice du CEN a été signé avec un propriétaire sur 3,05 ha en janvier 2026.

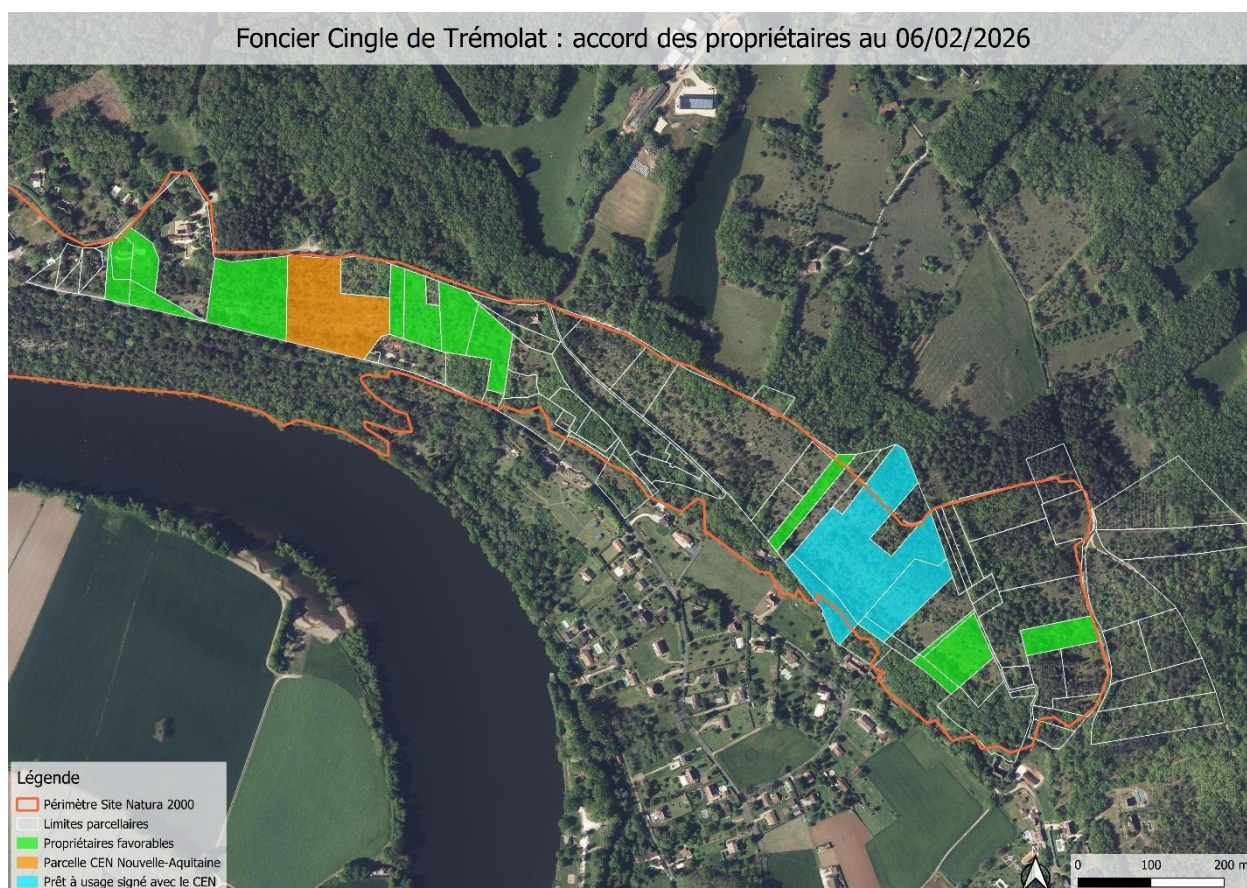


Figure 3 : Parcelles du coteau pour lesquelles les propriétaires sont favorables au projet de contrat Natura 2000

Les prises de contact seront poursuivies au cours de l'année 2026, avec l'objectif de déposer un contrat au début de l'année 2027, lors du prochain appel à projet de la Région. Certains propriétaires du coteau prennent le rôle de faire le relai auprès des autres.

Assistance technique et administrative des signataires

Projet Cingle de Trémolat :

Il est prévu que le CEN Nouvelle-Aquitaine, qui est propriétaire d'une parcelle sur le cingle de Trémolat, porte un projet de contrat Natura 2000 sur sa parcelle, ainsi que sur les parcelles de propriétaires sur le cingle, à travers des prêts à usage autorisant le CEN à intervenir sur ces parcelles. Les actions envisagées sont les suivantes :

- Action N01Pi : Restauration mécanique de pelouse sèches et landes à genévrier : débroussaillage et bûcheronnage
- Action N01Pi : Création de layons pour le passage de clôtures : à définir selon le pourtour des parcelles engagées dans le contrat et les besoins identifiés
- Action N05R : Entretien mécanique des zones soumises à l'action précédente
- Action N03Pi : Achat de matériel pastoral (probablement clôtures mobiles)
- Action N03Ri : Gestion pastorale du coteau

Le CEN souhaite déposer ce contrat au début de l'année 2027, avec pour objectif de démarrer les actions à l'automne 2027.

Parcelle CEN le Coux et Bigaroque :

Dans l'objectif de mettre en place des actions de pâturage pour entretenir la parcelle du CEN qui avait bénéficié d'importants travaux de restauration entre 2023 et 2024 dans le cadre d'un précédent contrat Natura 2000, une annonce de recherche d'éleveur a été passée auprès des communes du secteur, et plusieurs éleveurs ont été rencontrés sur site. Cependant, les contraintes de la parcelle (pente importante, accessibilité) ont fait qu'aucun éleveur n'a donné de retour favorable à des coûts raisonnables. Contrairement à ce qui était prévu, aucun contrat n'a donc été déposé sur cette parcelle.

Suivi et évaluation des contrats

Aucun contrat en cours.

Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Comme annoncé par le Ministère le 27 novembre 2024, l'outil SIN2 a été totalement déconnecté entre le 31 décembre 2024 et le 31 janvier 2025. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'outil de remplacement. La mise à jour prévue n'a donc pas pu être effectuée.

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Une réunion s'est tenue le 29 septembre 2025 avec le maire de la commune de Trémolat afin de lui présenter le site et le dispositif Natura 2000 et lui exposer le projet du CEN sur le coteau du cingle de Trémolat (voir plus haut). Le maire a affirmé son soutien envers cette démarche.

Un suivi des Plans locaux d'urbanisme et de leur avancement a été fait sur les différentes Communautés de communes concernées par le site Natura 2000 :

- Communauté de communes Vallée de l'Homme : PLUi adopté
- Communauté de communes Pays de Fenelon : PLUi arrêté le 27/02/2025, et l'enquête publique s'est déroulée du 18 août 2025 au 16 septembre 2025. L'approbation du document est prévue pour janvier 2026.
- Communauté de communes Sarlat Périgord noir : PLUi approuvé en 2023
- Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord : PLUi en cours de rédaction
- Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède : le PLUi a été arrêté le 26/08/2025, l'enquête publique s'est déroulée du 05/01/2026 au 06/02/2026. La majorité du site N2000 est classé en zone Np (secteur naturel strictement protégé, où seuls sont autorisés les annexes et extensions des maisons existantes, les équipements techniques), Na (secteur naturel ordinaire : aucune construction autorisée sauf locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés si d'autre localisation possible et ne porte pas atteinte à environnement) ou AI (secteur à vocation agricole et constructibilité limitée (tunnels, serres, petits abris en bois...). Ces zonages semblent globalement en accord avec les objectifs du site N2000
- Communauté d'agglomération du Grand Périgueux : révision générale du PLUi à venir
- Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord : PLUi approuvé en novembre 2024

D'autre part, le SCoT du Périgord noir est également en cours de rédaction. Les collectivités concernées ont été invitées à contacter l'animateur afin d'intégrer au mieux les enjeux du site Natura 2000 dans ces documents, et en vue de la procédure d'évaluation des incidences auxquels ils sont soumis.

2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le 7 avril 2025, l'animateur a participé à une réunion avec les services de la Préfecture et de la DDT à propos de la plateforme de déclaration des manifestations sportives et de l'articulation avec le régime d'évaluation des incidences Natura 2000. L'animateur peut maintenant être sollicité directement sur la plateforme pour formuler des recommandations sur la tenue de ces manifestations.

L'animateur a été sollicité à plusieurs reprises en 2025-26 :

- **08/10/2025** : Sollicitation de la Préfecture pour l'organisation du trail de Bayac qui se tient le 19 octobre. Pas de HIC identifié et pas d'impact à prévoir sur le site Natura 2000. Préconisations d'usage. DDT en copie des échanges.
- **07/01/2026** : Avis rendu sur course de Trail "Les boucles de Lalinde" sur la plateforme Manifestations sportives. Pas d'incidence significative à prévoir sur le site : passage bref dans le site sur une route, milieux non sensibles au piétinement et mesures prises par les organisateurs pour limiter les déchets.
- **08/01 et 12/01/2026** : Réponse à porteurs de projet implantation de chalets à vocation touristique à Carsac-Aillac. Précision sur le périmètre et les enjeux du site. Lien du formulaire d'évaluation des incidences donné. Assistance pour remplir le formulaire. Pas de HIC ou HEIC sur la parcelle.
- **14/01/2026** : Réponse à sollicitation par le bureau d'étude Biotope en charge de l'évaluation des incidences du Tour de France 2026. Etape le 11 juillet en Dordogne avec passages à proximité du site. Aucun point d'accumulation potentiel du public attendu au sein du site. Pas de HIC de pelouse à proximité directe du parcours. Besoin de prise en compte de nidifications dans les falaises du site (Hibou Grand-duc, Faucon pèlerin, Grand corbeau). Contact de l'antenne locale de la LPO donné pour information plus complète sur sites de nidification connus. Mesures de prévention prises par l'organisation en lien avec le risque incendie.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Appel à projets régional « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »

Le CEN NA a candidaté à l'appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » lancé par la Région le 17 octobre 2024. Le projet du CEN a été retenu. D'une durée de 3 ans, il a pour objectif d'évaluer l'état de conservation de trois habitats de pelouses (6110*, 6210 et 6220*) sur 18 sites Natura 2000 situés dans 5 départements en Nouvelle-Aquitaine, et dont l'animation est assurée par le Conservatoire. Ces sites présentent une surface d'environ 2000 ha de pelouses. La grille d'évaluation mise au point par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique sera utilisée.

Le projet se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Formation des animateurs et élaboration et test de plan d'échantillonnage sur 3 sites, en 2025
- Phase 2 : Mise en place du suivi sur un ensemble de sites en 2026 et 2027
- Phase 3 : Analyse des résultats

Le budget est estimé à environ 106 000 €.

Les actions suivantes ont eu lieu en 2025 :

- Réunions en visioconférence avec le CBNSA pour préciser le protocole et le plan d'échantillonnage, faire la saisie des données, et réfléchir aux premières analyses statistiques, celles-ci étant réalisées par le CBNSA.
- Formation des animateurs au protocole et à la fiche de terrain. L'animateur a suivi cette formation le 14/05 sur le site Natura 2000 des Chaumes du Vignac et de Clérignac (Charente).
- Phase test de terrain, sur le site des Coteaux calcaires de Borrèze. 39 placettes de 10 m de côté ont été évaluées

La phase terrain sur les Coteaux de la Vallée de la Dordogne est prévue pour 2027.

Programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »

Le CEN NA participe au **programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »** porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs sont multiples, nous pouvons citer entre autres :

- La description, la cartographie et le suivi des populations de chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), en dénombrant les colonies de parturition et les sites de transit et d'hibernation
- La poursuite des travaux sur les populations de Grand rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Minioptère de Schreibers (structure et fonctionnement), en identifiant les barrières écologiques qui limitent les déplacements des individus et structurent la population à partir d'analyses génétiques
- La caractérisation de la dynamique de ces populations et leur fonctionnement à partir d'analyses des données de capture-recapture d'individus marqués, et d'analyses des flux d'individus entre les sites (marquage individuel et déploiement d'un réseau de systèmes de recueil automatique des mouvements des individus marqués dans les sites équipés)
- Le lancement des travaux permettant de définir la répartition et le statut du Grand murin et du Petit murin en Nouvelle-Aquitaine
- Etc.

Phase de programmation

Le CEN NA est partenaire du programme depuis 2019. Les suivis biologiques des sites sont réalisés conformément aux recommandations régionales (dates & protocoles respectés).



Figure 4 : Individus léthargiques de grands rhinolophes scannés lors d'un suivi hivernal

Phase de mise en œuvre

Tous les ans depuis 2019, les individus léthargiques sont scannés (dans la mesure du possible) pour identifier les éventuels individus marqués. Tous les résultats d'observation sont transmis aux structures régionales pour venir alimenter les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'animateur a participé à plusieurs réunions avec les services de la Région :

- **30 septembre 2025** : réunion avec le gestionnaire de la Dordogne pour faire un point sur l'avancement de l'animation et des dossiers liés au site Natura 2000, sur les contrats Natura 2000 déposés en 2025, l'animation Natura 2000 et l'organisation des Copils.
- **18 novembre 2025** : Participation au webinaire sur l'appel à projet 2026 pour les contrats Natura 2000
- **16 décembre 2025** : Participation à la réunion en visioconférence avec la Région sur les contrats Natura 2000

Enfin, des contacts par mail ou téléphone ont eu lieu régulièrement avec les services de la Région. En revanche, l'habituelle journée des animateurs Natura 2000 n'a pas eu lieu en 2025.

3- SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

3-1 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Silos de Domme :

Le site des anciens silos de Domme est composé de plusieurs gîtes abritant des chiroptères à plusieurs périodes de l'année (hibernation et mise bas). Deux suivis sont réalisés par an : suivi des populations reproductrices en période estivale (colonies essentiellement présentes dans un silo) et suivi de la colonie d'hibernation en période hivernale (colonies présentes dans une cheminée de l'ancienne usine et dans une galerie souterraine située sous l'usine).



Figure 5 : Colonie d'hibernation

Les deux comptages annuels ont été réalisés en journée sur photo.

Tableau II : Résultats des suivis biologiques effectués entre 2024 et 2026 sur le site des anciens silos de Domme

	28/01/2024	23/07/2024	24/02/2025	24/06/2025	13/01/2026
<i>Rhinolophus euryale</i>	4			867	14
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	117		92	260	225
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	12				
<i>Myotis emarginatus</i>				403	
<i>Chiroptera sp.</i>	50	1148			

Cingle de Trémolat :

Les échanges avec les propriétaires du cingle de Trémolat ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs petites cavités sur ce coteau qui n'avaient jamais été prospectées, et où la présence chiroptères est signalée. Une de ces cavités se trouve sur la parcelle du CEN Nouvelle-Aquitaine. Une prospection a été faite le 22 janvier 2026 : 7 individus ont été comptabilisés (3 Petits Rhinolophes, 3 Grands Rhinolophes et 1 Murin de Daubenton). Les conditions météo assez douces lors de la prospection laissent penser que le site pourrait être utilisé par davantage d'individus en période froide.



Figure 6 : Vue vers le porche d'entrée de la grotte de la parcelle du CEN.

Deux autres cavités du coteau ont fait l'objet d'une rapide prospection le 29 janvier 2026. Aucun individu n'a été vu mais des signes d'utilisation de ces cavités ont été relevés (restes de repas).

3-2 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Une veille sur les activités socio-économiques a été effectuée. Aucune activité pouvant constituer un facteur d'influence sur l'état de conservation du site n'a été identifiée.

3-3 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Un travail de mise à jour du formulaire standard de données du site avait été entrepris en 2023. Il était prévu de transmettre une version mise à jour du FSD à la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour validation. La procédure a cependant été modifiée et les animateurs devraient pouvoir renseigner le formulaire eux-mêmes sans passer par la DREAL. En attente de la mise en place effective de cette nouvelle procédure, la mise à jour n'a pas encore pu être faite.

3-4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

La candidature du CEN NA à l'appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » a été retenue (voir paragraphe 2-4). Le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne sera évalué en 2027.

3-4 TABLEAU DE BORD DU DOCOB

Le tableau de bord du DOCOB a été alimenté. Il présente de manière synthétique les actions réalisées au cours de l'année écoulée. Il est présenté en page suivante.

Tableau III : Tableau de bord du DOCOB

Code action	Action	Priorité	Financement possible	2025-2026
Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces				
1901A 00	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	2	MAEC	
CN664 PE1	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	2	CN 2000	
1902A 00	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	1	MAEC	
CN664 PE2	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	1	CN 2000	
CN664 PE3	Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par débroussaillage	1		
2003A 00	Gestion extensive des prairies peu productives et pelouses sèches	1	MAEC	MAEC ESP2, 3, 4 (retard de fauche) ouvertes sur la programmation 2023-2027 19,38 ha de prairies engagés en 2024 sur communes du site
CN664 PE4	Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par pâturage	1	CN 2000	
1903A 00	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	1	MAEC	MAEC OUV2 + mesures pastoralisme (PRA1, 2 et 3) ouvertes sur la programmation 2023-2027. 62,53 ha engagés dans mesure PRA2 en 2025 sur communes du sites, dont une partie au sein du site.
CN664 PE5	Maintien de l'ouverture des parcelles : mise en place d'un parcours ovin	1	CN 2000	
CN664 PE6	Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage sur site	1		
CN664 CV1	Mise en défens de type d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	2		
CN664 CV2	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	1	CN 2000	Contrats forestiers réouverts en 2025
CN664 CV3	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2		Contrats forestiers réouverts en 2025
Suivre l'efficacité des actions de gestion et mise en place de suivis				
AC664 CS	Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	1	Hors contrat	Suivi et comptage des colonies d'hibernation et de reproduction des fous à chaux de Domme. Prospection de 3 cavités sur le cingle de Trémolat.
AC664 I	Amélioration des connaissances sur les insectes des pelouses sèches et landes	2		
S664 H1	Suivis des pelouses sèches et landes sèches	1		Projet du CEN pour évaluation de l'état de conservation de 3 habitats de pelouses (6110, 6210 et 6220) validé et démarré en 2025. Terrain sur le site prévu en 2027.
S664 H2	Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire	1		

Code action	Action	Priorité	Financement possible	2025-2026
Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public				
SI6641	Sensibiliser à la découverte du patrimoine naturel du site Natura 2000 (animations)	3	Hors contrat	
SI6642	Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation (sentier de découverte)	3		
Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs				
AD664/1	Aide à la rédaction de documents d'information sur Natura 2000 et le site dans des dépliants d'information pour les usagers	1	Hors contrat	
AD664/2	Conception et rédaction d'un bulletin d'informations sur la « vie » du DOCOB	1		
AD664/3	Organiser et animer des réunions publiques	1		17/12/2025 : Réunion publique à Trémolat à l'attention des propriétaires pour présenter dispositif et site Natura 2000 et projet de contrat Natura 2000 (débroussaillage + pâturage). 8 participants. Retours favorables.
AD664/4	Recherche des propriétaires privées et ayants droits en fonction des zones prioritaires d'actions et identification cadastrale	1		
AD664/5	Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires privées et ayants droits	1		Prises de contact (courriers, mail et appels téléphoniques) avec propriétaires du cingle de Trémolat. Une trentaine de propriétaires contactés.
AD664/6	Aide au montage et au dépôt des dossiers	1		Rencontre d'éleveur pour montage de contrat sur parcelle CEN au Coux et Bigaroque. Sans suite.
AD664/7	Sollicitation de financements nécessaires pour des actions hors contrat	1		Financement accordé suite candidature à l'Appel à projets « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » pour évaluation état de conservation des pelouses sèches (HIC 6110, 6210 et 6220). Budget de 106 000 € pour 18 sites Natura 2000 sur 3 ans.
AD664/8	Aide à la mise en oeuvre des actions	1		
AD664/9	Formation et sensibilisation des personnels intervenants à la faune et à la flore et aux enjeux de conservation et de gestion	1		
AD664/10	Analyse et synthèse des suivis et adaptations des actions en fonction des observations issues des actions mises en place	1		
AD664/11	Planification et coordination de la mise en oeuvre du DOCOB	1		Animation du site
AD664/12	Bilan annuel du DOCOB et bilan final à 5 ans	1		Bilan d'animation 2025-2026 rédigé et envoyé aux services de la Région. Bilan triennal (2023-2026) en cours de rédaction.
AD664/13	Préparation et animation des Comités de Pilotage	1		Préparation et animation du COPIL du site le 12/03/2026 à Trémolat

4- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

L'animateur s'est chargé de l'organisation du COPIL qui se tiendra le 12 mars 2026 à Trémolat.

L'ordre du jour de la réunion sera le suivant :

- Rappels sur le site
- Désignation de la collectivité porteuse de l'animation
- Désignation de la présidence du Copil
- Bilan de l'animation 2023-2026
- Programmes / Projets en lien avec N2000
- Perspectives 2026-2029

Le diaporama présenté lors de la réunion et le compte rendu seront disponibles en téléchargement sur le site internet. Le compte rendu sera diffusé aux membres du COPIL. Le courrier d'invitation est annexé au présent bilan (Annexe 4).

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours

Le compte rendu d'activité à mi-parcours a été transmis à la Région le 3 septembre 2025. Il a été rédigé sous la forme d'un tableau de bord (Annexe 5).

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan annuel d'activité de l'animation a été transmis à la Région le 13 février 2026. Il sera téléchargeable sur le site internet.

Élaboration du bilan triennal d'animation

Le bilan triennal d'animation est en cours de rédaction. Il sera transmis à la Région d'ici le 14 mars 2026 et sera téléchargeable sur le site internet.

Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un nouvel appel à projets régional publié le 19 septembre 2023.

Sur le département de la Dordogne, les 11 PAEC déposés en 2022 ont été reconduits pour la campagne 2024. Sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, 3 PAEC se superposent (Figure 7) :

- Le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

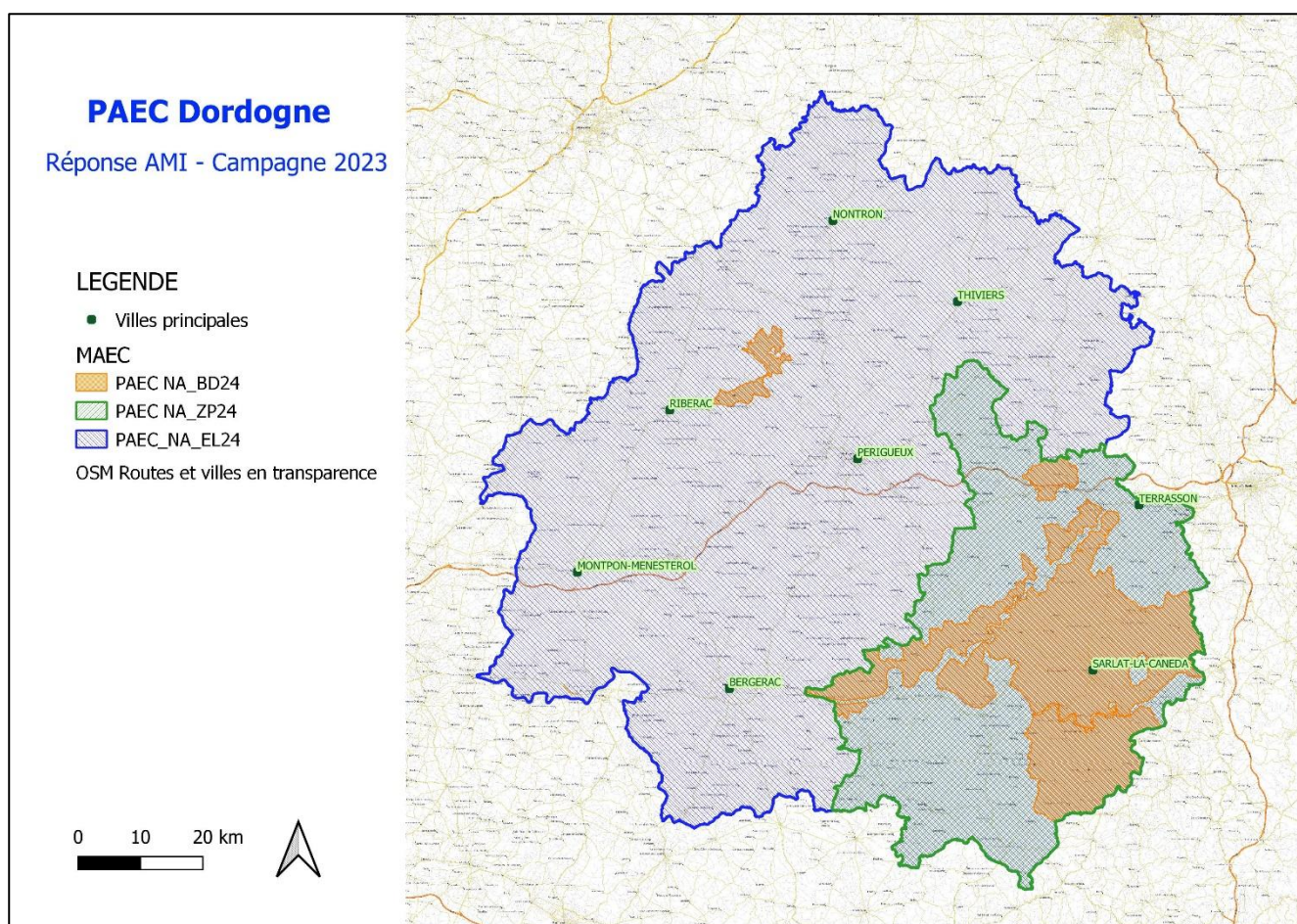


Figure 7 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par le CEN devrait être financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cependant, en 2025, ce dispositif n'a pas été ouvert. Aucune animation n'a pu être réalisée sur le PAEC et donc sur le site Natura 2000. Il n'y a par conséquent eu aucun nouvel engagement en 2025.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 180 621 €. L'objectif était de réaliser entre 10 et 20 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC. À la suite de la CRAEC du 17 avril 2025, une enveloppe réservataire de 126 434 € a été attribuée pour ce PAEC. Les montants des enveloppes ont été communiqués le 28 avril seulement.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau IV.

Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, aucun engagement n'a pu être fait en 2025 en raison de l'absence de financement des actions d'animation.

3- BILAN DU PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation de ce PAEC a été exclusivement assurée par la Chambre d'agriculture en 2025, sans financement du dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 285 000 €. L'objectif était de réaliser une quinzaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant d'engager une partie des exploitations en liste d'attente et que le financement des années précédentes n'avait pas permis de faire rentrer dans le dispositif. À la suite de la CRAEC du 17 avril 2025, les enveloppes réservataires ont été communiquées le 28 avril. Une enveloppe réservataire de 85 515 € a été attribuée pour ce PAEC. A la suite des transferts de crédits entre PAECs, cette enveloppe a finalement été relevée à 200 000 € en juin.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le tableau V.

Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 9 diagnostics ont été envoyés. Le montant des engagements s'élevait à 315 572 € à l'issue des diagnostics. Deux exploitations ont été engagées sur le territoire des communes du site Natura 2000, représentant 62,19 ha et 27 363 € d'aides. Le bilan des engagements de la campagne 2025 sur les communes du site est présenté dans le tableau VI et dans la figure 8.

Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2025

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	-	- €
PRA2	88 €/ha	62,19	27 363,00 €
PRA3	72 €/ha	-	- €
PRA1+PRA3	123 €/ha	-	- €
PRA2+PRA3	160 €/ha	-	- €
TOTAL		62,19	27 363,00 €



Diagnostique engagés - 2025

PAEC NA ZP24 / Dordogne

Secteur Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

63 ha
2 exploitants

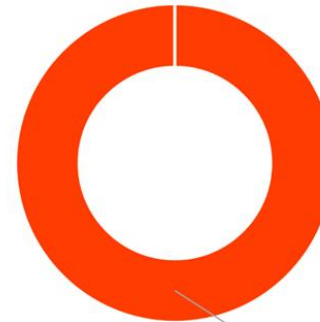


Code MAEC

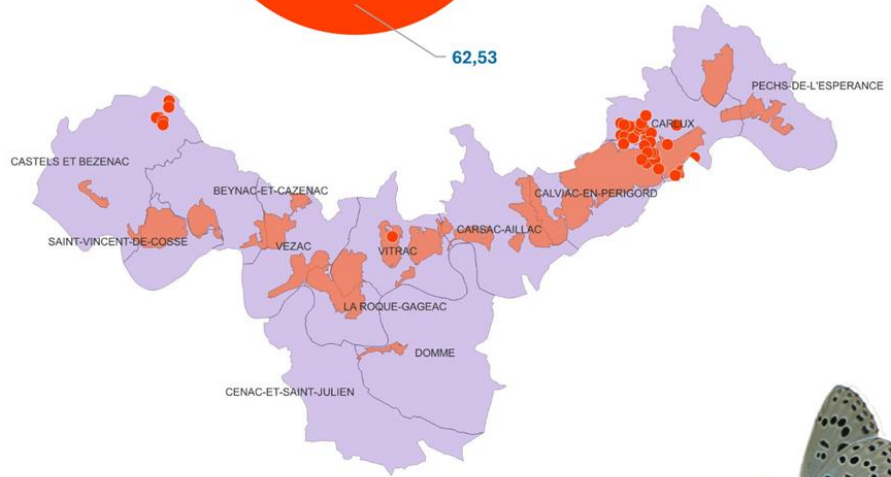
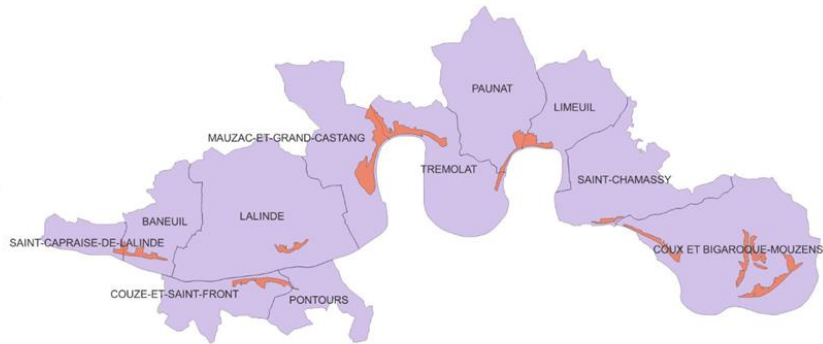
- PRA1
- PRA2
- PRA3
- PRA1 + PRA3
- PRA2 + PRA3

Surfaces herbagères et pastorales
Systèmes herbagers et pastoraux
Amélioration gestion des surfaces herbagères et pastorales par pâturage

Surface par mesure en ha



Sources : Chambre d'Agriculture 24 (2025), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.34.10-Prizren.



Limites

- Communes
- Périmètre PAEC NA_ZP24
- Site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

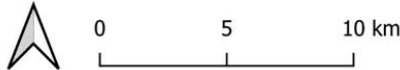


Figure 8 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes du site à l'issue de la campagne 2025.

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

À la suite de la CRAEC du 17 avril 2025, une enveloppe réservataire de 7 200 000 € a été attribuée pour l'ensemble des PAEC élevage de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau VII.

Tableau VII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 11 diagnostics MAEC complets ont été réalisés pour permettre les engagements à la PAC. À l'issue des diagnostics, 1318,98 ha ont été engagés, pour un montant s'élevant à 652 602,45 € sur 5 ans.

Aucun dossier n'a été déposé sur les communes du site Natura 2000.

4- FORMATIONS DES EXPLOITANTS

Dans le cadre de la programmation 2023-2027, les exploitants doivent suivre une formation dans les 2 années suivant la date de leur engagement. De nombreuses sessions de formation ont été organisées en Dordogne sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, avec le concours des animateurs des sites Natura 2000 concernés.

Dans ce cadre, l'animateur du site a animé une session de formation qui s'est tenue le 15 avril 2025 aux Eyzies de Tayac, sous le titre « Concilier intérêts environnementaux et agronomiques en faveur de la Biodiversité ». Cette formation se découpait en une matinée en salle et une après-midi sur le terrain avec le programme suivant :

- Présentation des PAECs et de leurs enjeux environnementaux
- Explication de l'intérêt des MAEC pour l'environnement
- Reprise des cahiers des charges des mesures et de leurs effets attendus
- Remplissage des cahiers d'enregistrement des pratiques
- Illustration sur le terrain du lien entre pratiques agricoles et biodiversité

Cette formation a été nourrie de nombreux échanges et retours d'expérience entre agriculteurs et leur a permis de mieux comprendre l'intérêt des pratiques mises en œuvre dans le cadre des MAEC. La session de terrain a été appréciée pour son aspect concret.

5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2026

Un unique appel à projet régional a été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 15 septembre 2025, concernant les Projets agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2026.

Aucun appel à projet n'a été lancé pour le financement de l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques (financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs).

Il a été arbitré au niveau national de diminuer la durée d'engagement des MAEC de 5 à 3 ans en 2026 : les engagements nouvellement souscrits en 2026 termineront donc à la fin de la campagne 2028. Le cahier des charges de certaines mesures ne pouvant être adapté, certaines mesures sont fermées à partir de 2026. Sur les PAEC concernant le site Natura 2000, il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Pour le BD24 : mesures IAE1, IAE3 et CPRA
- Pour le EL24 : mesure MONO

La durée des autres mesures de ces PAEC est donc abaissée à 3 ans au lieu de 5.

Les besoins financiers ont par conséquent dû être adaptés. Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau VIII.

Tableau VIII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	18	87 ha	58 225 €
NA ZP24	12	575 ha	137 275 €
NA EL24	15	1 200 ha	758 700 €

Lors de la CRAEC du 9 décembre 2025, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes persistantes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues au mieux qu'au courant du mois d'avril 2026 (prochaine CRAEC prévue le 2 ou le 27 avril).

ANNEXES

Annexe 1 : Affiche de communication pour la réunion publique du 17 décembre 2025 à Trémolat

Annexe 2 : Diaporama présenté à la réunion publique du 17 décembre 2025 à Trémolat

Annexe 3 : Article dans la newsletter du CEN

Annexe 4 : Courrier d'invitation à la réunion du COPIL

Annexe 5 : Compte rendu d'activité à mi-parcours

Annexe 1 :

Affiche de communication pour la réunion publique du 17 décembre 2025 à Trémolat

RÉUNION *publique*

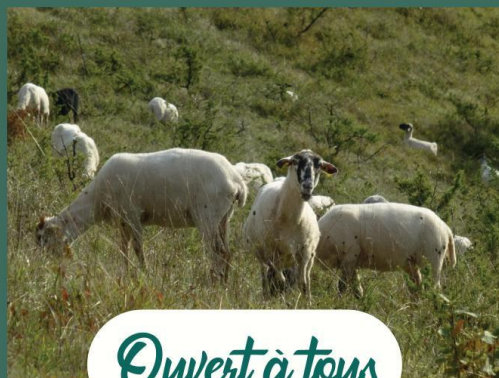
Pour le retour du pâturage sur le
cingle de Trémolat

**Mercredi
17 décembre - 18 h**

Salle du Hangar
61 place du Grenier, à Trémolat

Propriétaires riverains, habitants de la
commune, ou simples curieux, venez
nombreux !

Apéritif offert à l'issue de la réunion



Ouvert à tous

Contact et inscription : Cyrille GOUAT :
05 53 03 04 55 / 07 69 41 76 34 ou c.gouat@cen-na.org

Avec le soutien financier de :



Annexe 2 :

Diaporama présenté à la réunion publique du 17 décembre 2025 à Trémolat



1



2



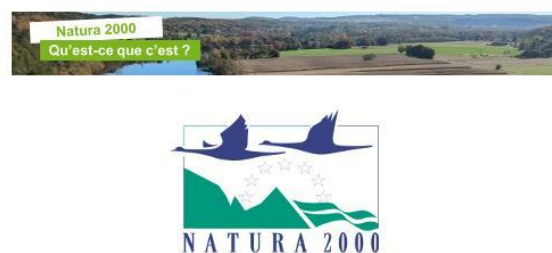
3



4



5



6



Réseau européen de sites naturels → Objectif : mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité

Deux Directives européennes :



7



8



9



- La structure animatrice : Collectivité ou prestataire**
- Suivi des espèces et des milieux naturels du site, et amélioration des connaissances
 - Mise en œuvre d'action de gestion des milieux naturels
 - Accompagnement des particuliers, des collectivités ou des entreprises dans leurs projets
 - Communication sur Natura 2000 et sensibilisation du public
 - Gestion administrative

10



11



Démarche contractuelle et volontaire : plusieurs outils mobilisables

Contrats agricoles

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Contrats ni-ri

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Restauration et entretien milieux naturels

Contrats forestiers

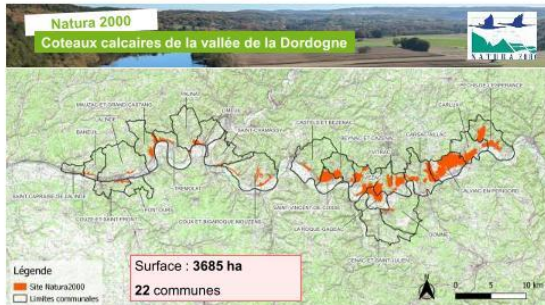
Charte Natura 2000

« Guide de bonnes pratiques »

Respect d'engagements

Pas de contrepartie financière

12



13

Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Enjeux du site

5 Habitats d'intérêt communautaire

- Pelouses sèche
- Landes à Genévriers
- Chénopées vertes
- Petites rochers
- Grottes

5 Espèces d'intérêt communautaire

- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Rhinolophe aurant
- Murin à oreilles échancrées
- Damier de la succise

14



15

Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Zoom sur les pelouses sèches

Définition:
Milieux ouverts
Sur roche calcaire
Sol maigre et peu épais
Végétation rase

Grande richesse biologique

- Oiseaux
- Insectes
- Flore

Une biodiversité originale...

16

Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Zoom sur les pelouses sèches

... maïs menacée

Artificialisation

Abandon des pratiques : embroussaillage, fermeture

Changement climatique

17

Natura 2000
Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Projet Pâturage Historique du cingle

Fin XVIII^{ème} : Carte de Belleyme

Début XX^{ème}

18



19



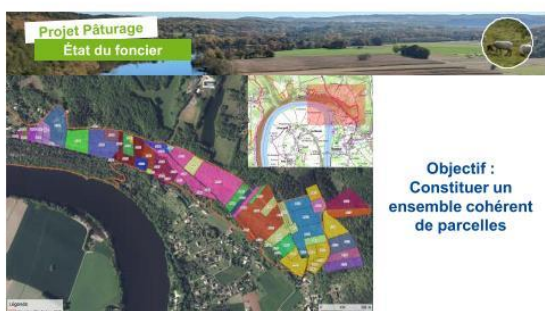
20



21



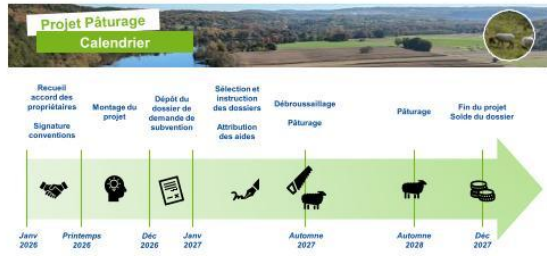
22



23



24



25



26

Annexe 3 :

Article dans la newsletter du CEN

Pour le retour du pâturage sur le cingle de Trémolat : une réunion publique pour un projet fédérateur (24)

Accueil > Actualités > Pour le retour du pâturage sur le cingle de Trémolat : une réunion publique pour un projet fédérateur (24)

Pour le retour du pâturage sur le cingle de Trémolat : une réunion publique pour un projet fédérateur (24)



Rechercher



Les dernières actu !



Une nouvelle espèce pour la réserve naturelle de la Tourbière des Dauges (87)

6 février 2026



La commune de La Croisille-sur-Briance s'engage dans la préservation des zones humides (87)

6 février 2026



Visite de fin de chantier sur le site du Bocage de l'Artige à la Grange à St-Léonard-de-Noblat (87)

6 février 2026

Avant de s'échapper vers Bergerac puis l'estuaire de la Gironde, la rivière Dordogne forme deux courbes majestueuses : les cingles de Limeuil et de Trémolat. Creusé dans les roches calcaires, ce dernier accueille sur sa rive nord un bel ensemble de pelouses sèches, accompagnées de landes à genévriers, milieux d'une riche biodiversité, préservés au sein du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.



Aspect dénudé du cingle au début du XX^{ème} siècle (Archives départementales de la Dordogne)

Autrefois voué à la culture de la vigne, le coteau fut ensuite pâturé à la suite des ravages causés par le phylloxéra à la fin du XIX^{ème} siècle. Cependant, avec la déprise agricole, ces terrains pauvres et pentus, à la végétation autrefois rase, furent abandonnés et se sont petit à petit embroussaillés, mettant en péril leur riche biodiversité. Une autre menace est la colonisation par le pin noir, qui tend à devenir envahissant, banalisant tant la végétation que les paysages exceptionnels du secteur.



Le coteau s'embroussaillé et est progressivement envahi par le pin noir

Des inventaires de la flore et des insectes réalisés entre 2024 et 2025 ont cependant montré la richesse du cingle : des plantes peu communes comme l'orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) ou la coronille faux scorpion (*Coronilla scorpioides*) et des papillons comme l'azuré du mélilot (*Polyommatus dorylas*) ou la zygène du panicaut (*Zygaena sarpedon*) ont été aperçus.

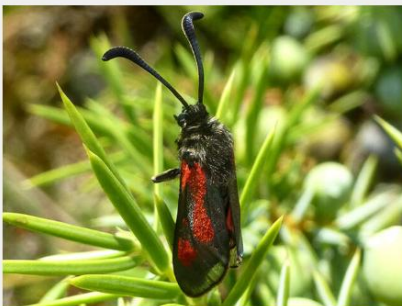


Orlaya à grandes fleurs

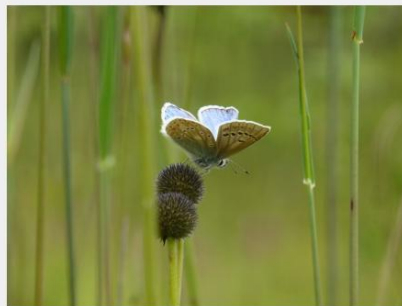


Coronille faux scorpion

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a pu faire l'acquisition en 2021 d'une parcelle de 1,40 ha au cœur du cingle. Aussi intéressante que soit cette parcelle, sa surface reste faible par rapport à l'immensité du cingle. Ainsi est née l'idée de fédérer les propriétaires du coteau, afin de construire un projet commun pour réintroduire du pâturage sur le cingle. Un tel projet répond à des enjeux multiples : au-delà de la préservation de la biodiversité, l'action des animaux qui broutent, en contenant la végétation, permettrait de préserver les vues de ce site classé et de limiter le risque d'incendie. Il s'agit aussi de soutenir les pratiques traditionnelles de pastoralisme.



Zygène du panicaut



Azuré du mélilot

Pour autant, rassembler la cinquantaine de propriétaires de la portion est du cingle n'est pas une mince affaire. C'est là que le soutien de la commune de Trémolat est déterminant : une bonne connaissance des habitants et propriétaires, une pelletée de courriers envoyés, et le 17 décembre dernier, une réunion publique organisée pour exposer le projet.



Vue grandiose depuis la parcelle du Conservatoire

En présence de 8 personnes dont le maire de la commune, on commence par une présentation du dispositif Natura 2000, du patrimoine naturel du site, puis on rentre dans le vif du sujet : pour ce soir, l'objectif est de constituer un ensemble cohérent de parcelles, qui soit intéressant à pâturer. L'ensemble des participants est séduit par le projet, tandis que d'autres propriétaires qui ne peuvent être présents ont donné leur accord en amont. Puis on nous glisse que cette voisine sera sûrement d'accord, le bouche à oreille devrait faire son effet dans le village...

Un premier ensemble de quelques hectares se dégage autour de la parcelle du Conservatoire : le projet va pouvoir démarrer !

Une feuille de route se dessine pour 2026. Signature de conventions avec les propriétaires, affinage du projet avec des éleveurs locaux (il faudra probablement débroussailler par endroits, créer des layons pour installer des clôtures), puis recherche de financements à travers un contrat Natura 2000.

Objectif : premiers coups de dents des moutons à l'automne 2027 !



Annexe 4 :

Courrier d'invitation à la réunion du COPIL



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Coulounieix-Chamiers, le 11 février 2026

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
à
-Destinataires in fine-

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne », animé par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, qui se tiendra le :

**Judi 12 mars 2026 à 10 heures
à la mairie de Trémolat
24 place de l'Église - Trémolat**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Bilan de la phase d'animation 2023-2026
- Perspectives pour la prochaine phase d'animation
- Désignation de la collectivité porteuse de l'animation du site pour la période 2026-2029
- Désignation de la présidence du Copil
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'animateur du site Natura 2000

Cyrille GOUAT

Destinataires

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne
- Monsieur le président de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord
- Monsieur le président de la communauté de communes Sarlat - Périgord Noir
- Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
- Monsieur le président de la communauté de communes du Grand Périgueux
- Monsieur le président de la communauté de communes de Domme - Villefranche du Périgord
- Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme
- Monsieur le maire de BANEUIL
- Monsieur le maire de BEYNAC ET CAZENAC
- Monsieur le maire de CASTELS ET BEZENAC
- Monsieur le maire de CALVIAC EN PERIGORD
- Monsieur le maire de CARLUX
- Monsieur le maire de CARSAC AILLAC
- Madame la maire de CENAC ET SAINT JULIEN
- Monsieur le maire de COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS
- Monsieur le maire de COUZE ET SAINT FRONT
- Monsieur le maire de DOMME
- Madame la maire de LALINDE
- Monsieur le maire de LIMEUIL
- Monsieur le maire de MAUZAC ET GRAND CASTANG
- Monsieur le maire de PAUNAT
- Monsieur le maire de PECH-DE-L'ESPERANCE
- Monsieur le maire de PEZULS
- Madame le maire de PONTOURS
- Monsieur le maire de PRATS DE CARLUX
- Monsieur le maire de LA ROQUE-GAGEAC
- Monsieur le maire de SAINT CAPRAISE DE LALINDE
- Monsieur le maire de SAINT CHAMASSY
- Monsieur le maire de SAINT VINCENT DE COSSE
- Monsieur le maire de TREMOLAT
- Monsieur le maire de VEZAC
- Monsieur le maire de VITRAC

- Monsieur le président du syndicat des propriétaires sylviculteurs de Dordogne
- Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le président de l'association des Bergers itinérants du Périgord

- Monsieur le directeur du CAUE de Dordogne
- Monsieur le président du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président du Conservatoire botanique national sud-atlantique

Destinataires

- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président de la Ligue pour la protection des oiseaux d'Aquitaine
- Monsieur le président de l'association Société Mycologique et Botanique du Périgord
- Monsieur le président de l'association du Pays du Grand Bergeracois
- Monsieur le président de l'association du Pays du Périgord Noir
- Monsieur le président de l'association Au Fil du Temps

- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne
- Monsieur le président du CRDA du Périgord Noir
- Monsieur le président du CRDA Pourpre Vallée de l'Isle
- Monsieur le président de la SAFER Aquitaine Atlantique
- Monsieur le président de la FDSEA.
- Monsieur le président des Jeunes Agriculteurs
- Monsieur le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine

- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental de tourisme Dordogne-Périgord
- Monsieur le président de l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH)
- Monsieur le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
- Monsieur le président de l'office du tourisme du Périgord-Noir Vallée Dordogne
- Monsieur le président de l'office du tourisme de Sarlat-la-Canéda
- Monsieur le président de l'office de tourisme du Pays de Bergerac
- Monsieur le président du comité départemental de spéléologie de Dordogne
- Madame la présidente du comité départemental de randonnée pédestre
- Madame la présidente du comité départemental de cyclisme (VTT)

- Monsieur Hervé THOMAS - Correspondant "Natura 2000" Dordogne -CRSPN d'Aquitaine

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac
- Madame la Sous-Préfète de Sarlat
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine
- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Dordogne
- Monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- Madame la cheffe du service départemental de l'office français de la biodiversité
- Monsieur le délégué départemental de l'office national des forêts

Annexe 5 :

Compte rendu d'activité à mi-parcours

Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2025



Lot 4

- *Coteaux calcaires Vallée de la Dordogne (n° FR7200664)*

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
N° FR7200664

		Actions réalisées
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites Internet	
	Documents de communication	
	Animation d'une réunion publique ciblée	Projet d'organisation d'une réunion publique à l'attention des propriétaires des parcelles des coteaux du cingle de Trémolat. A organiser selon accord de la commune.
	Articles dans les journaux	
2-Assistance technique	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	Échanges réguliers avec les autres animateurs Natura 2000 du CEN et du réseau national.
	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	
	Assistance technique et administrative des signataires	Sollicitation et rencontre d'éleveurs pour projet de contrat Natura 2000 sur parcelle CEN du Coux. Finalement pas de dépôt car trop compliqué pour les éleveurs rencontrés
	Suivi et évaluation des contrats	Aucun contrat en cours
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	L'outil a été abandonné par les services de l'état en raison notamment de failles de sécurité importantes. Aucun outil de remplacement à ce jour.
	2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	30/07 : prise de contact mairie Trémolat pour solliciter rdv avec le maire
	2-3 Assistance technique	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	07/04 : Réunion services Préfecture + DDT pour plateforme de déclaration des manifestations sportives et articulation avec le régime d'évaluation des incidences Natura 2000
	Assistance technique des porteurs de projet	
	2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	
Phase de programmation		
Phase de mise en œuvre	Le projet déposé par le CEN dans le cadre de l'appel à projet 2024 Études et suivis scientifiques Natura 2000, intitulé "Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaïques sur les sites Natura 2000 animés par le CEN NA" a été retenu. Réunions par visioconférence avec le CBNSA pour réfléchir au protocole précis et à l'échantillonnage. Formation au protocole et à la fiche de terrain avec le CBNSA le 14/05 sur le site Natura 2000 des Chaumes du Vignac et de Clérignac. Pas de terrain prévu sur le site Natura 2000 en 2023.	
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine		
3-Suivi du site et du DOCOB	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	
	3-1 Suivi biologique du site	Suivi biologique des populations en parturition réalisé le 24/06/2023 sur le site des fours à chaux de Domme.
	3-2 Suivi socio-économique	
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	
	Numérisation des couches cartographiques	
Mise à jour du formulaire standard des données		
3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites		
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILs	
	Organisation	
	Préparation et présentation	
	Rédaction CR	
	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
	Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé
	Elaboration du bilan d'animation annuel	
Elaboration du bilan triennal d'animation		



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
212 boulevard des Saveurs – 24660 Coulounieix-Chamiers
Tél : 05 53 03 04 50
antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de

